

*Dans ce document, le masculin est utilisé afin d'alléger le texte.*

## **OBJET**

Le FrancoSud croit qu'il est important de nommer une direction pour une nouvelle école tôt dans l'année précédant l'ouverture de l'école, afin de favoriser une ouverture efficace.

## **MODALITÉS**

1. Une école nouvellement construite verra sa direction d'école être nommée au moins trois (3) mois avant l'ouverture de l'école, dans le cas d'une école primaire, et cinq mois (5) mois précédant l'ouverture, dans le cas d'une école secondaire. La date d'entrée en poste de la direction d'école se fera à la discrétion de la direction générale ou de son délégué.
2. À son entrée en fonction, la nouvelle direction sera affectée au siège social du FrancoSud pour débiter la planification de l'ouverture de l'école.
3. La direction d'école procédera à l'embauche de la secrétaire d'école au moins deux (2) mois avant l'ouverture de l'école.
4. Au niveau des préparatifs en vue de l'ouverture de l'école, les tâches de la direction comprennent, mais ne se limitent pas à:
  - a. Création d'un plan de démarrage de l'école, incluant des échéanciers.
  - b. Achat de toutes les ressources d'apprentissage.
  - c. Sélection et commande du mobilier nécessaire pour l'école.
  - d. Planification de la journée d'ouverture.
  - e. Commande des équipements technologiques.
  - f. Planification de la logistique de démarrage de l'école, y compris la configuration des classes projetées, les programmes et l'affectation du personnel, en collaboration avec les ressources humaines.
  - g. Établissement d'un dialogue avec la communauté.
  - h. Planification de la réunion d'établissement du conseil d'école.
  - i. Établissement d'un dialogue avec les élèves en transition vers la nouvelle école.
  - j. Élaboration d'un plan de communication.
  - k. Le cas échéant, rencontre avec divers organismes, tels que les centres communautaires.
  - l. Une fois le personnel sélectionné, organisation d'une visite de la nouvelle école et début des sessions de planification pédagogique.
  - m. Composition d'une lettre de bienvenue à l'intention des élèves et des parents.

*Références: Loi scolaire 19, 20, 60, 61, 95, 96 et 113  
Guide pour une pratique de qualité à l'intention de la direction d'école  
Cadre de leadership scolaire  
Conventions collectives*